

# TARIFS - Saison 2024/2025 -

Les cotisations doivent être entièrement réglées en début de saison

Les cotisations réglées en chèques doivent être réglées en 5 fois

(les chèques seront donnés en 1 fois en septembre et seront encaissés tous les deux mois, c'est-à-dire en septembre, novembre, janvier, mars et mai)

Les cotisations réglées en espèces doivent être réglées en 1 fois  
ou éventuellement en 2 fois (Septembre et Février)

**Inscription annuelle : 12 € par personne (A ajouter au 1<sup>er</sup> règlement de l'année)**

**Pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires et les jours fériés**

<b>ENFANTS et ADOLESCENTS</b>	<b>TARIF ANNUEL</b>
Supplément d'inscription à ajouter au 1 <sup>er</sup> règlement	<b>12€</b>
<b>ENFANTS – HIP-HOP – KPOP - SOLO Filles</b> 1h par semaine	<b>240€ - (5 x 48€)</b>
<b>ENFANTS ou ADOS LATINES</b> Couples - 2h par semaine	<b>340€ - (5 x 68€)</b>
<b>COMPETITEURS Licenciés</b> (pas d'inscription à ajouter mais licence FFD à régler)	<b>430€ - (5 x 86€)</b>
<b>Suppléments à ajouter à la cotisation pour :</b>	<b>Règlement Annuel</b>
<i>1h de HIP-HOP ou K-POP ou SOLO en plus des cours Latines</i>	A ajouter : 140€
<b>ADULTES</b>	<b>TARIF ANNUEL</b>
Supplément d'inscription à ajouter au 1 <sup>er</sup> règlement	<b>12€ par personne</b>
<b>UN ADULTE</b> 1h par semaine	<b>260€ - (5 x 52€)</b>
<b>UN ADULTE</b> 2h par semaine-	<b>370€ - (5 x 74€)</b>
<b>UN ADULTE</b> en illimité	<b>470€ - (5 x 94€)</b>
<b>UN COUPLE</b> (mariés ou vivant maritalement) 1h par semaine	<b>470€ - (5 x 94€)</b>
<b>UN COUPLE</b> 2h par semaine	<b>630€ - (5 x 126€)</b>
<b>UN COUPLE</b> en illimité	<b>770€ - (5 x 154€)</b>

**Les cotisations payées ne sont pas remboursables**

Cours particuliers sur RDV : 40€ les ¾ d'heure

Sont acceptés pour le règlement des cotisations :

- Chèques ou Espèces,
- Chèques vacances ANCV

- La carte « Pass'Region » pour les lycéens, la carte « Top Départ » pour les collégiens
- Subvention Pass'sport 50€ à déduire de la cotisation (aide du gouvernement rentrée 2024)

Certificat médical obligatoire pour tous les majeurs (les certificats sont valables 3 ans)

Pour les mineurs fiche sanitaire à remplir

Attestation d'assurance extra-scolaire obligatoire pour les mineurs